

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DU DOUBS DES JEUNES 2025-2026, CATEGORIES U08/U10

Le club d'échecs "Besançon, Tour Prends Garde !" organise le dimanche 23 novembre 2025 les Championnats du Doubs des Jeunes 2025-2026. La salle de jeu se situe à la Maison de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux, 1 avenue Ducat, 25000 Besançon.

Toute difficulté non prévue par le présent règlement ou touchant à son interprétation sera tranchée sur le champ par l'Organisateur et l'Arbitre.

Article 1 : Organisation

Les Championnats du Doubs des jeunes 2025-2026 sont organisés par le club d'échecs "Besançon, Tour Prends Garde !", représenté par son Président Clément FREDERIC.

Le tournoi est homologué en FIDE rapide pour les catégories U08 et U10 sous les numéros : 69590 et 69591.

Le Championnat départemental Jeunes est le seul mode de qualification pour accéder au Championnat de ZID de Franche Comté. Les qualifiés d'office au championnat de France Jeunes sont qualifiés d'office au championnat de ZID de Franche-Comté. Ils ne prennent pas de places qualificatives.

Article 2 : Règles du Jeu

Le tournoi comportera 5 rondes au maximum.

Les rondes seront disputées à la cadence Fischer 30min + 10s.

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), telles qu'adoptées au 93ème congrès de la FIDE, et en vigueur depuis le 1er janvier 2023. L'article A4 des règles du jeu en compétition ne s'applique pas, mais l'article A5 s'applique.

Les appariements par catégorie se feront, de préférence, au système suisse. Mais en fonction des effectifs, il pourra y avoir des tournois catégoriels en système toutes rondes (éventuellement en doubles rondes) suivant le nombre de participant(e)s des différentes catégories.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs s'étant présentés lors du contrôle des Licences. Le mode d'appariement fera l'objet d'une communication ultérieure après clôture des inscriptions.

Article 3 : Liste des tournois

Le championnat est organisé en 2 tournois mixtes ouverts aux joueurs et joueuses de chaque catégorie de U8 à U10.

La décision concernant le nombre de rondes en fonction du nombre de joueurs dans chaque catégorie ainsi que le système d'appariement sera prise par l'Arbitre principal. Elle ne pourra être contestée.

Article 4 : Inscriptions

Le tournoi est ouvert à tout jeune joueur (catégories U08 à U10 incluses) licencié à la Fédération Française des Echecs dans un club du Comité Départemental du Doubs pour la saison 2025-2026, s'étant inscrit dans les délais impartis et ayant acquitté les droits d'inscription (5 €) auprès de l'organisateur. La licence A est obligatoire.

Les droits d'inscription sont à régler par les clubs, par chèque à l'ordre du Besançon TPG !.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 19 novembre 2025, date de la poste ou du mail faisant foi.

Article 5 : Déroulement

Pointage : le dimanche 23 novembre de 8h30 à 9h15

Ronde 1 : dimanche 23 novembre à 09h30

Ronde 2 : dimanche 23 novembre à 10h50

Ronde 3 : dimanche 23 novembre à 13h00

Ronde 4 : dimanche 23 novembre à 14h15

Ronde 5 : dimanche 23 novembre à 15h30.

Le délai de forfait est de 30 minutes.

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le dimanche 23 novembre à 18h. Les lauréats qui ne se présenteront pas à cette cérémonie renonceront à leur récompense. Leur titre et qualification seront maintenus.

Article 6 : Titres - Classement et départages

4 titres de Championne et Champion du Doubs seront décernés à l'issue des différents tournois. Dans chaque tournoi, les titres de Champion, Vice-Champion, Championne et Vice-Championne du Doubs sont décernés. Le cas échéant, les joueuses peuvent cumuler les titres dans la catégorie mixte et dans la catégorie féminine.

Dans chaque catégorie, une coupe sera attribuée aux 3 premiers du tournoi et aux 3 premières filles dans l'ordre décroissant du classement général. Celles-ci pourront donc également cumuler les trophées.

Le classement sera effectué suivant le nombre de points de parties. Les ex-aequo seront départagés en appliquant dans l'ordre :

- Pour les tournois joués au système suisse :

Le Buchholz Tronqué (somme des scores ajustés des adversaires, diminué du plus mauvais score ajusté des adversaires),

Le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires)

La Performance Elo du Tournoi.

- Pour les tournois joués en toutes rondes :

La confrontation directe.

Le Sonneborn-Berger (somme des points des adversaires que le joueur a battus et demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé),

La Performance Elo du Tournoi.

L'âge (gain au plus jeune).

Par cohérence avec le règlement du Championnat de France Jeunes, il n'y a pas de match de départage. La grille américaine servira pour établir le classement final.

Article 7 : Qualification pour les Championnats de ZID de Franche-Comté 2025/2026

Le nombre de places qualificatives pour le Championnat de Franche-Comté est le suivant :

U08 : 5 U08 F : 3
U10 : 8 U10 F : 3

Rappel : Le Championnat départemental Jeunes est le seul mode de qualification pour accéder au Championnat de ZID de Franche Comté en dehors des qualifiés d'office.

Article 8 : Arbitrage

L'Arbitre principal de cette compétition est Benoît NOYELLES (Arbitre Fédéral Open 2). Il pourra se faire assister d'arbitres adjoints.

Article 9 : Comportement des participants (joueurs, accompagnateurs, représentants de clubs).

Les téléphones portables et autres appareils connectés sont interdits dans la salle de jeu. Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

Les analyses sont interdites en salles de jeu : une salle d'analyse est prévue à cet effet. Il est interdit aux joueurs d'aller en salle d'analyse pendant leur partie.

La vente de littérature échiquéenne est interdite en salles de jeu. Il est recommandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant les parties.

D'une manière générale, les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et conforme aux prescriptions de la Charte du Joueur d'Echecs. Tout abandon en cours de tournoi devra être signalé préalablement à l'Arbitre et justifié a posteriori, sous peine de signalement au Directeur des titres et sanctions de la FFE. Tout contrevenant aux prescriptions de la Charte du Joueur d'Echecs ou des Règles du Jeu, sera exclu du tournoi au 2ème avertissement oral et un rapport disciplinaire sera envoyé à la Fédération.

Les parents et accompagnateurs ainsi que les représentants des Clubs doivent se tenir hors des salles de jeu pendant les parties. Une séance photo avant la ronde 2 et avant la ronde 4 sera acceptée. Les joueurs, les parents et les accompagnateurs devront respecter les lieux mis à notre disposition.

Article 10 : Acceptation du règlement intérieur

L'inscription des joueurs à ce Championnat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect entraînera de facto l'exclusion du joueur fautif.

L'Arbitre Principal :

L'Organisateur :

Benoît NOYELLES

Clément FREDERIC